

# LISTE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 janvier 2024**

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
2023-27	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles A 3367 – 3368 - 1741	Décision du Maire
2023-28	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 1927	Décision du Maire
2024-1	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 122 ET 137	Décision du Maire
2024-2	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 120 ET 140	Décision du Maire
2024-3	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 20 ET 54	Décision du Maire
2024-4	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 101 ET 129	Décision du Maire
2024-5	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 14 ET 46	Décision du Maire
2024-6	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 106 ET 130	Décision du Maire
2024-7	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 07 ET 40	Décision du Maire
2024-8	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 119 ET 133	Décision du Maire
2024-9	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 12 ET 45	Décision du Maire
2024-10	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 107 ET 127	Décision du Maire
2024-11	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 10 ET 44	Décision du Maire
2024-12	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 115 ET 132	Décision du Maire
2024-13	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 114 ET 142	Décision du Maire
2024-14	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 112 ET 141	Décision du Maire
2024-15	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – LOT 108 ET 139	Décision du Maire
2024-16	22/01/2024	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 3426 3437 3439 3450 – 102 ET 38	Décision du Maire
1	22/01/2024	Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2024	Approuvée
2	22/01/2024	Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables	Approuvée
3	22/01/2024	Versement de la subvention à l'EPA – Année 2024	Approuvée

# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES

Conseil municipal du 22 janvier 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES  
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 4	
Conseiller absent excusé : 1	
<hr/>	
Votes pour : 22	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Michel, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

### **Conseillers absents ayant donné procuration : 4**

ARNAL Fabienne	à CHARIOT Pascale
AYGALENQ Elisabeth	à MAZARS Marie-Hélène
JARRIGE Françoise	à POURCEL Marie-Lou
PICASSO Alain	à COSTECALDE Jérôme

### **Conseiller absent excusé : 1**

FLAMMARION Chantal.

### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

## **1 / AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

### **RAPPORTEUR : Mr FORESTIER Régis**

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2011 – art 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il précise que le budget 2024 de la Commune de Sébazac-Concourès sera présenté au vote dans le courant du mois de mars 2024. Il est donc proposé d'adopter cette mesure afin de faire face aux dépenses budgétaires à intervenir avant son vote, dans le cadre de l'exécution des délibérations et décisions prises.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>Ouverture de crédits</b>	<b>Budget total voté 2023</b>	<b>25%</b>
Chapitre 21 Article 2116 Cimetières	1 351.83 €	337.95 €
Chapitre 21 Article 2121 Plantations arbres et arbustes	5 000.00 €	1 250.00 €
Chapitre 21 Article 21311 Hôtel de Ville	874 618.85 €	218 654.71 €
Chapitre 21 Article 21312 Bâtiments scolaires	56 676.23 €	14 169.05 €
Chapitre 21 Article 21318 Autres bâtiments publics	72 924.21 €	18 231.05 €
Chapitre 21 Article 2135 Installations générales, agencements	80 000.00 €	20 000.00 €
Chapitre 21 Article 2152 Installations de voirie	140 199.11 €	35 049.77 €
Chapitre 21 Article 21534 Réseaux d'électrification	222 000.00 €	55 500.00 €
Chapitre 21 Article 21568 Autres matériel et outillage incendie	1 000.00 €	250.00 €
Chapitre 21 Article 2158 Autres installation, matériel et outillage incendie	4 290.00 €	1 072.50 €
Chapitre 21 Article 2161 Œuvres et objets d'art	10 000.00 €	2 500.00 €

Chapitre 21 Article 2182 Matériel de transport	12 271.94 €	3 067.98 €
Chapitre 21 Article 2183 Matériel de bureau et informatique	24 492.94 €	6 123.23 €
Chapitre 21 Article 2184 Mobilier	16 008.30 €	4 002.07 €
Chapitre 21 Article 2188 Autres immobilisations corporelles	6 000.00 €	1 500.00 €

***Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :***

- ✓ ***Approuve la proposition de M. FORESTIER Régis, adjoint aux finances et autorise Mme le Maire à engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent comme repris ci-dessus.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**





Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le **23 JAN. 2024**  
Et publication ou notification le **23 JAN. 2024**  
Date de mise en ligne sur internet le **24 JAN. 2024**



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses  
d'investissement avant le vote du budget principal 2024

.....  
Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 23/01/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024\_1

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240122-2024\_1-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .4  
Finances locales  
Decisions budgetaires  
annexes

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 1 - Délib autorisation engager dépenses invest.docx ( 99\_DE-  
012-211202643-20240122-2024\_1-DE-1-1\_1.pdf )



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 22 janvier 2024



Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 4	
Conseiller absent excusé : 1	
<hr/>	
Votes pour : 22	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Michel, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 4**

ARNAL Fabienne	à CHARIOT Pascale
AYGALENQ Elisabeth	à MAZARS Marie-Hélène
JARRIGE Françoise	à POURCEL Marie-Lou
PICASSO Alain	à COSTECALDE Jérôme

#### **Conseiller absent excusé : 1**

FLAMMARION Chantal.

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

## **2 / IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

### **RAPPORTEUR : Mme CAYLA Florence**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil municipal,

- après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie ou sur le site internet de la commune du 08/01/2024 au 19/01/2024 et dont le bilan est joint en annexe 2).



- après consultation le 12/12/2023 des organes délibérants de l'EPCI de Rodez Agglomération dont il est membre,

- et après avoir présenté les zones identifiées comme zones d'accélération sur le territoire communal ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones et en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

**le conseil municipal décide :**

**Article 1 :**

**- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.**

**Article 2 :**

**- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique de l'Aveyron en lui transmettant la présente et la cartographie associée et ampliation à l'établissement public de coopération intercommunale de Rodez Agglomération.**

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



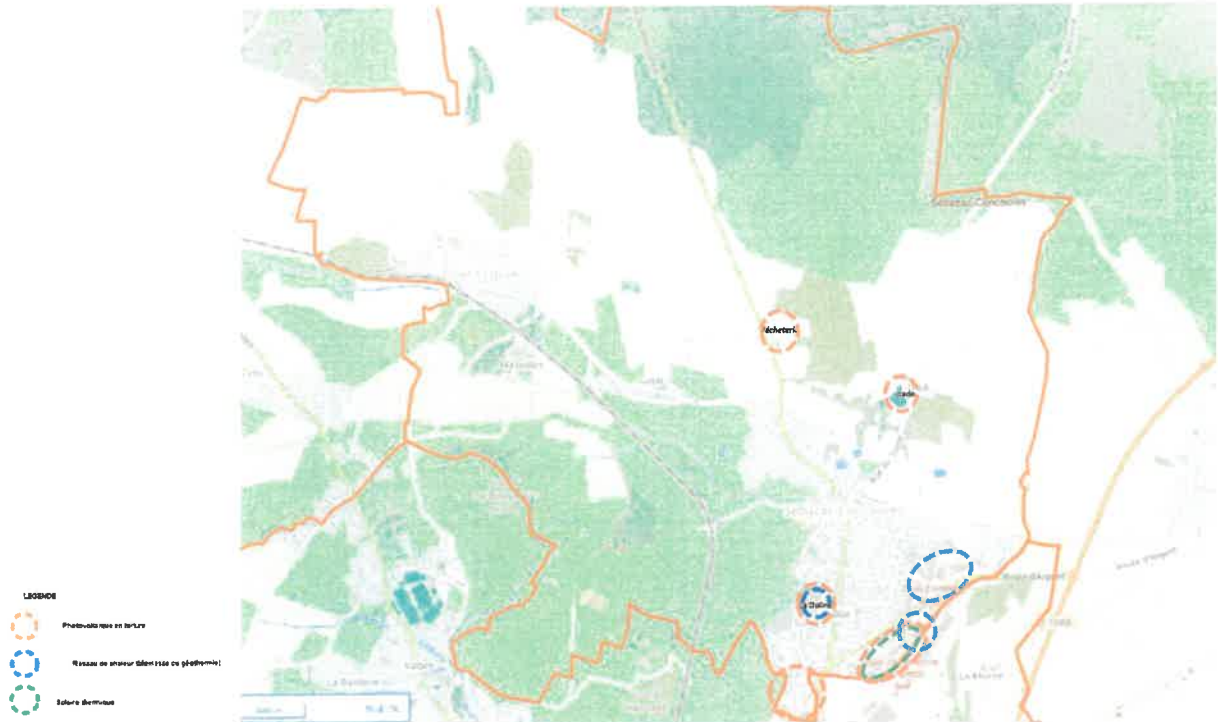
Acte rendu exécutoire                    23 JAN. 2024  
Après dépôt en Préfecture le            23 JAN. 2024  
Et publication ou notification le        23 JAN. 2024  
Date de mise en ligne sur internet le    24 JAN. 2024

**Annexe 1** à la délibération du 22 janvier 2024 du conseil municipal de Sébazac-Concourès identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

### Identification des zones d'accélération

**L'ensemble des zones ci-dessous qui ont été rectifiées et validées lors de la séance du conseil municipal seront enregistrées sur l'application Démarches Simplifiées du Gouvernement**

Zones d'accélération des ENR – Commune de Sébazac Concourès



**Annexe 2** à la délibération du 22 janvier 2024 du conseil municipal de SEBAZAC-CONCOURES identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

### Bilan de la concertation

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

#### Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- par voie électronique du 08/01/2024 au 19/01/2024 inclus (soit 10 jours) ;
- et
- par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie du 08/01/2024 au 19/01/2024 inclus durant 10 jours.

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

- par courrier à l'adresse MAIRIE DE SEBAZAC-CONCOURES – rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES ou par mail à [mairie@sebazac-concoures.fr](mailto:mairie@sebazac-concoures.fr)

- sur le registre déposé en mairie de SEBAZAC-CONCOURES

#### **Avis recueillis**

Dans le cadre de la concertation, zéro (0) avis, ont été déposés :

- ☒ zéro (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- ☒ zéro (nombre de personnes ayant consigné des observations par voie postale)
- ☒ zéro (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

.....

Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 23/01/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2024\_2

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240122-2024\_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2 - ENR IDENTIFICATION ZONES ACCELERATION PRODUCTION

ENERGIES RENOUVELABLES.docx ( 99\_DE-

012-211202643-20240122-2024\_2-DE-1-1\_1.pdf )



# COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

## Conseil municipal du 22 janvier 2024



Département de l'Aveyron  
République française  
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord  
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS  
Tel. 05 65 74 90 42

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 4	
Conseiller absent excusé : 1	
<hr/>	
Votes pour : 22	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

#### **Conseillers présents : 18**

ARNAL Michel, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, SIGUIER Agnès, VILLEFRANQUE Nathalie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Conseillers absents avant donné procuration : 4**

ARNAL Fabienne	à CHARIOT Pascale
AYGALENQ Elisabeth	à MAZARS Marie-Hélène
JARRIGE Françoise	à POURCEL Marie-Lou
PICASSO Alain	à COSTECALDE Jérôme

#### **Conseiller absent excusé : 1**

FLAMMARION Chantal.

#### **Secrétaire de séance :**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

### **3 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF "Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès" – ANNEE 2024**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis**

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, précise à l'assemblée, que depuis la mise en place de l'EPA « Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès » le 01/01/2015, cette structure bénéficie d'une subvention de fonctionnement de la part de la commune de Sébazac-Concourès.

Afin d'assurer l'équilibre du budget prévisionnel de l'EPA pour l'année 2024 une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € devra être prévue par la collectivité. Cependant, la somme versée pourra être inférieure à ce montant si la situation financière de l'EPA le permet.

Cette somme serait détaillée ainsi :

- Acompte de 50 000.00 € versé en janvier 2024 pour pallier le manque de trésorerie
- Acompte de 60 000.00 € à verser courant 2024 en fonction des besoins en trésorerie
- Le solde de 20 000.00 € maximum sera versé en fin d'année 2024 et ajusté en fonction de l'évolution du budget

***Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :***

- ✓ ***Approuve le versement des sommes ci-dessus à l'EPA et précise que cette somme pourra être ajustée en fonction de l'évolution du budget,***
- ✓ ***Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 65737 du BP 2024.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Florence CAYLA**

Le secrétaire de séance,  
**Brice BERTRAND**



Acte rendu exécutoire                    23 JAN. 2024  
Après dépôt en Préfecture le        23 JAN. 2024  
Et publication ou notification le    23 JAN. 2024  
Date de mise en ligne sur internet le 24 JAN. 2024

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Versement de la subvention de fonctionnement à l'Établissement Public

Objet de l'acte : Administratif "Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès" - Année  
2024

.....

Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 23/01/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2024\_3

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20240122-2024\_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3 - EPA 2024 SUBVENTION COMMUNALE.docx ( 99\_DE-  
012-211202643-20240122-2024\_3-DE-1-1\_1.pdf )



